



L'info Flash

DECEMBRE 2020

Photos réalisées par Alain LAUGIER

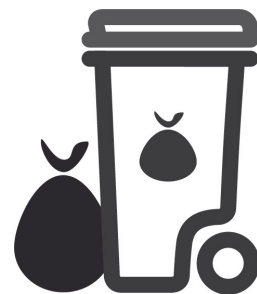
Ramassage des déchets

Jours de collecte Décembre 2020 : Prévoir de les sortir la veille au soir

Ordures ménagères : les lundis : 07, 14, 21, 28 Décembre 2020

Poubelles Jaunes : les mercredis : 09, 23 Décembre 2020

! Aucun ramassage de déchets verts ce mois-ci.



Mairie :

Modifications exceptionnelles des horaires d'ouverture :

Du 21 Décembre au 31 Décembre 2020 : Ouverture les après-midi de 14h00 à 17h00 sauf les jeudis 24 et 31 Décembre.



Concours de dessins de Noël 2020



La crise sanitaire Covid 19 ne nous a pas permis de faire notre " Arbre de Noël " traditionnel à la Salle Brunehaut. Néanmoins, nous avons décidé de maintenir le Concours de dessins pour les enfants jusque 11 ans.

ALORS À VOS CRAYONS !!!

Vous avez jusqu'au Lundi 14 Décembre pour réaliser votre dessin sur le Thème de Noël et le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou sur la borne d'accueil du Secrétariat durant les heures d'ouverture, en indiquant vos Noms, Prénoms, Âge et Adresse AU DOS de votre dessin.



Le gagnant sera récompensé et son dessin publié dans l'Info Flash de Janvier 2021.





Périscolaire Accueil et Restauration

Pensez à anticiper les inscriptions pour le Service Accueil et Restauration du Service Périscolaire pour la Rentrée Janvier 2021.

Inscriptions et règlements jusqu'au Vendredi 11 Décembre 2020 en Mairie, du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (Mairie fermée le Mercredi)



Relèvement du niveau de risque influenza aviaire

Depuis plusieurs semaines, certains pays européens ont déclaré des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans la faune sauvage et dans les élevages de volailles (Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, et plus récemment Belgique).

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les volailles et les oiseaux.

La France a détecté un premier foyer en Haute-Corse dans le rayon animalerie d'une jardinerie située à proximité de Bastia, suite à la constatation de mortalités anormales parmi les volailles détenues. Les oiseaux ont tous été euthanasiés.

La conformation de ce premier foyer sur le territoire national et la présence de virus dans la faune sauvage non loin de la frontière française, dans un couloir migratoire qui traverse le territoire métropolitain, justifie de placer l'ensemble du territoire métropolitain en niveau de risque « élevé » à compter du 17 Novembre 2020.

En conséquence, les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble des départements de l'hexagone et de la Corse :

- ⇒ claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux, y compris les volailles de basse-cour ;
- ⇒ Interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- ⇒ Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- ⇒ Interdiction d'utilisation d'appelants.

Des mesures spécifiques de surveillance et de limitation des mouvements autour du foyer de Haute-Corse ont été mises en place immédiatement pour éviter toute propagation. Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination.

Les premiers éléments d'analyse montrent une similitude avec la souche qui sévit actuellement aux Pays-Bas, laquelle n'est pas transmissible à l'homme. Par ailleurs, il est important de rappeler que la consommation de viande de volailles, fois gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

Le respect strict des mesures de biosécurité dans les élevages de volailles et d'oiseaux et la surveillance accrue des acteurs professionnels (éleveurs et vétérinaires), des particuliers détenteurs d'oiseaux, et des chasseurs sont essentiels pour éviter la propagation de cette maladie animale, qui aurait des répercussions économiques majeures pour la filière volailles.



**Se protéger c'est aussi protéger les autres.
Prenez soin de vous.**